



URSI Resolution passed at the Istanbul GASS, August 2011

U.7. Membership of Iraq

The URSI Council,

Considering,

1. That Iraq has requested Associate Membership in URSI;
2. That URSI wishes to welcome Iraq into the Union;
3. That Iraq may wish to advance to the status of full Member before the next General Assembly;

resolves

- a. To accept Iraq as an Associate Member of URSI;
- b. To authorize the Board to change the status of Iraq to full Member if and when Iraq satisfies the requirements for full membership.

l'Adhésion de l'Irak

Le Conseil de l'URSI,

Considérant,

1. Que l'Irak a demandé à être membre associé de l'URSI ;
2. Que l'URSI souhaite la bienvenue à l'Irak dans l'Union ;
3. Que l'Irak pourrait envisager de devenir membre à part entière avant la prochaine Assemblée générale;

décide



URSI Resolution

- a. D'accepter l'Irak comme membre associé de l'URSI;

- b. D'autoriser le Conseil à modifier le statut de l'Irak en membre à part entière, si l'Irak remplit les conditions d'une adhésion complète et à partir du moment qu'il les remplira.